

n° 112 - travaux de
voirie et d'assainissement
avenue de la Marche

Vu et approuvé
par nous, préf. de la Seine
le 27 Mars 1968
Le préf.
Paul Le Bespe
Le 1. clerc de l'adm.
L. B. Raffon

de faire donner lecture à l'Assemblée de la lettre de l'Ingénieur D.T.P.E. en date du 8 Janvier
concernant l'avenue n° 1 à passer avec l'entreprise Brisson pour les travaux complémentaires
de voirie à exécuter rue de l'Église et d'assainissement à exécuter rue de secours.

Le conseil accepte les termes de l'avenue qui porte le budget initial de 163.950 F à 180.375 F.
Sous réserve que le délai d'exécution est reporté au 31/12/1968 où le reste de l'exécution des
travaux complémentaires. Rappelé que le financement de l'opération est le suivant =

Budget primitif 1967	31.594,93	-	2900,00	=	28.494,93	del. du 30.1.68.
Emprunt 67		=			82.000,00	
Emprunt 66		=			50.000,00	
Subvention		=			54.800,00	

215.294,93

Le Maire est autorisé à signer cet avenant.